



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL :

Modification des membres
des commissions
municipales

Délibération
n°2022/114

12 DÉCEMBRE 2022

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 16 décembre
2022 et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-deux, le douze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Etaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, DEMANNEVILLE Christian, MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Emilie, AMIOT Alain, BRISON Sophie, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, PICARD Philippe, TOCQUEVILLE Raynald, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY BOURGET Brigitte, DA SILVA Maxime.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GANAYE Brigitte qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, M. VINCENT Nicolas qui a donné pouvoir à M. DA SILVA Maxime.

M. MERBAH Ahmed a été élu Secrétaire de la séance.

CONSEIL MUNICIPAL : Modification des membres des commissions municipales.

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil Municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront par vote à bulletin secret. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Toutefois, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le maire est absent ou empêché.

Ces commissions sont composées exclusivement des conseillers municipaux : une personne extérieure ne peut donc en faire partie, mais elle peut être entendue en raison de ses compétences sur demande de la commission. En revanche, les membres du personnel peuvent participer, à titre facultatif, aux travaux de ces commissions.

Le fonctionnement des commissions n'est soumis à aucune règle de délai ou de quorum : elles peuvent donc se réunir à volonté.

Les commissions ne disposent d'aucun pouvoir de décision et rendent des avis sur les questions qui lui sont soumises.

Les commissions municipales ont été instituées par délibération n° 2020/16 en date du 2 juin 2020 puis modifiées par délibération n° 2022/86 en date du 11 juillet 2022. Or, en raison l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les conseillers nouvellement installés remplacent les conseillers démissionnaires dans les commissions municipales où ils siégeaient, en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Ainsi, Monsieur Philippe PICARD remplace Monsieur Jean-Luc MÉRIENNE dans les commissions municipales suivantes :

- Sécurité ;
- Travaux – Voirie ;
- Urbanisme et Aménagement.

Et Madame Delphine HONDIER remplace Monsieur Jean-Luc MÉRIENNE dans les commissions municipales suivantes :

- Finances – Budget ;
- Environnement ;
- Mise en Valeur du Patrimoine Local.

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », de désigner ci-après membres des commissions les élus suivants :

COMMISSION SÉCURITÉ	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Philippe PICARD
	2 – Serge GOHÉ
	3 – Jimmy LEVESQUE
	4 – Dominique LE MOING
	5 – Ahmed MERBAH
	6 – Annie FONTAINE
	7 – Katy LÉCAUDÉ
	8 – Alain AMIOT
	9 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	10 – Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

COMMISSION ENVIRONNEMENT	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Agnès LARGILLET
	2 – Delphine HONDIER
	3 – Ahmed MERBAH
	4 – Mercedes MULET
	5 – Raynald TOCQUEVILLE
	6 – Annie FONTAINE
	7 – Eddy LEFAUX
	8 – Alain AMIOT
	9 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	10 – Brigitte FAVRY-BOURGET
	11 – Maxime DA SILVA

COMMISSION ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Émilie JACOB-DELESCLOSE
	2 – Katy LÉCAUDÉ
	3 – Agnès LARGILLET
	4 – Séverine CRESSON
	5 – Christelle LEMONNIER
	6 – Magali CAPRON
	7 – Christian DEMANNEVILLE
	8 – Philippe PICARD
	9 – Raynald TOCQUEVILLE
	10 – Brigitte FAVRY-BOURGET
	11 – Maxime DA SILVA

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES, PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Mercedes MULET
	2 – Séverine CRESSON
	3 – Annie FONTAINE
	4 – Angélique MOGIS
	5 – Christelle LEMONNIER
	6 – Ahmed MERBAH
	7 – Jimmy LEVESQUE
	8 – Gérard VANDEVILLE
	9 – Brigitte GANAYE
	10 – Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

COMMISSION FINANCES - BUDGET	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Philippe PICARD
	2 – Agnès LARGILLET
	3 – Delphine HONDIER
	4 – Katy LÉCAUDÉ
	5 – Serge GOHÉ
	6 – Jimmy LEVESQUE
	7 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	8 – Brigitte GANAYE
	9 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	10 – Brigitte FAVRY-BOURGET
	11 – Maxime DA SILVA

COMMISSION TRAVAUX - VOIRIE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	2 – Philippe PICARD
	3 – Alain AMIOT
	4 – Serge GOHÉ
	5 – Magali CAPRON
	6 – Mercedes MULET
	7 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	8 – Christian DEMANNEVILLE
	9 – Dominique LE MOING
	10 – Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

COMMISSION URBANISME ET AMÉNAGEMENTS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Raynald TOCQUEVILLE
	2 – Philippe PICARD
	3 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	4 – Gérard VANDEVILLE
	5 – Stéphanie DERRIEN
	6 – Angélique MOGIS
	7 – Serge GOHÉ
	8 – Alain AMIOT
	9 – Sophie BRISON
	10 – Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

COMMISSION CULTURE – ÉVÈNEMENTIEL - FETES ET CEREMONIES	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Brigitte GANAYE
	2 – Séverine CRESSON
	3 – Gérard VANDEVILLE
	4 – Stéphanie DERRIEN
	5 – Angélique MOGIS
	6 – Alain AMIOT
	7 – Eddy LEFAUX
	8 – Philippe PICARD
	9 – Christian DEMANNEVILLE
	10 – Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

COMMISSION LOGEMENT – HABITAT INSALUBRE ESPACES PUBLICS ET JUMELAGE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Christian DEMANNEVILLE
	2 – Dominique LE MOING
	3 – Gérard VANDEVILLE
	4 – Eddy LEFAUX
	5 – Sophie BRISON
	6 – Magali CAPRON
	7 – Séverine CRESSON
	8 – Raynald TOCQUEVILLE
	9 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	10 – Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

COMMISSION SANTÉ ET HANDICAP	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	2 – Magali CAPRON
	3 – Stéphanie DERRIEN
	4 – Katy LÉCAUDÉ
	5 – Christelle LEMONNIER
	6 – Serge GOHÉ
	7 – Sophie BRISON
	8 – Mercedes MULET
	9 – Alain AMIOT
	10 – Brigitte FAVRY-BOURGET
	11 – Maxime DA SILVA

COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Jimmy LEVESQUE
	2 – Séverine CRESSON
	3 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	4 – Brigitte GANAYE
	5 – Dominique LE MOING
	6 – Ahmed MERBAH
	7 – Christian DEMANNEVILLE
	8 – Christelle LEMONNIER
	9 – Angélique MOGIS
	10 – Michèle DÉMARES
	11 – Nicolas VINCENT

COMMISSION MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Eddy LEFAUX
	2 – Agnès LARGILLET
	3 – Delphine HONDIER
	4 – Annie FONTAINE
	5 – Brigitte GANAYE
	6 – Stéphanie DERRIEN
	7 – Alain AMIOT
	8 – Katy LÉCAUDÉ
	9 – Philippe PICARD
	10 – Brigitte FAVRY-BOURGET
	11 – Nicolas VINCENT

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
François TIERCE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com